

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d' AULHAT - FLAT**  
**5 décembre 2016 à la mairie d'AULHAT**

**Présent(e)s :**

D. Archimbaud - C. Brai – P. Chabrilat – L.M. Charrier -M. Collange – JP. Collet – B. Coudert – B. Courtias – R. Courriol – O. Cusset - G. Dumaigné - S. El Basri – JF. Enjolras – E. Fargette – F. Jacob – S. Leger – M. Magaud – JL. Mahuteau - M. Pomel – C. Poncet – JL. Prulhiere – G. Thevier – E. Viallet

**Absents :**

A . Bisiaux

**ORDRE DU JOUR**

• **Projet de travaux centre de Flat 2017 : Délibération DETR 2017**

Le maire présente en séance le dernier projet établi au cours des diverses réunions (avec la commission des travaux en présence de Géoval) qui ont eu lieu (plans et détail des travaux chiffrés).

Le maire informe le CM des démarches entreprises auprès de la sous préfecture, du Conseil Régional et du député pour préciser les modalités d'obtention des diverses subventions.

Après échanges et explications, le CM donne son accord pour ce projet (21 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) et mandate le maire pour engager toutes les opérations relatives à ce dossier et notamment pour demander la subvention DETR 2017 et la subvention « réserve parlementaire », sur les bases suivantes :

1° tranche 2017	262500 €
2° tranche 2018	163500 €
<b>Montant total HT :</b>	<b>426000 €</b>
TVA	85200 €
<b>Montant TTC :</b>	<b>511200 €</b>

**Financement :**

Subvention DETR 2017 « aménagement bourg »	27000 €
Subvention DETR 2018 « aménagement bourg »	27000 €
Subvention réserve parlementaire	42600 €
Autofinancement	414600 €
<b>Total</b>	<b>511200 €</b>

• **Projet de travaux centre de Flat 2017 : Délibération SIEG 2017**

Le CM (à l'unanimité) mandate le maire pour signer les conventions d'engagement concernant les travaux à réaliser par le SIEG (enfouissement des réseaux et éclairage public).

(voir modèle délibération du SIEG)

- **Délibération dossier FIC 2017 / 2018 :**

Le maire expose les modalités de financement du Département de certains travaux d'investissements des communes; pour notre commune, il est proposé la demande suivante :

- **Voirie**

Travaux déjà effectués	
(avec autorisation d'anticipation du Département)	74487 €
Travaux à faire (en commande)	30213 €
Travaux complémentaires	8828 €
Travaux enfouissement Télécom	6700 €
<b>Total :</b>	<b>120228 €</b>

- **Bâtiments**

Travaux de rénovation électrique des bâtiments municipaux de Flat (mairie, écoles, salle d'activité)	22420 €
Amélioration sécurité bâtiments mairie Aulhat	9000 €
<b>Total :</b>	<b>31420 €</b>

L'ensemble peut bénéficier d'une subvention FIC de 27.75 % des montants HT.  
Le CM (à l'unanimité) approuve la demande et mandate le maire pour effectuer toutes les démarches relatives à ces dossiers.

- **Délibération pour intégration station et réseau d'Aulhat au SIREG :**

Le projet d'intégration au SIREG a avancé ; le maire propose le dossier explicatif des modalités possibles (adressé au préalable aux élus) en le commentant en séance.

Le CM approuve (13 voix pour et 10 contre) la proposition d'intégration au SIREG au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sans compensation financière et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Délibération pour enquête publique sur le dossier Cahais:**

Le maire rappelle au CM la demande d'achat d'une partie d'un chemin communal à Girard par M. et Mme Cahais. Il présente le plan qui prévoit la demande d'acquisition.

Compte tenu des textes en vigueur, il est indispensable de procéder à une enquête publique prévoyant le déclassement du bien avant toute cession de celui-ci.

Le CM (à l'unanimité) valide la mise en place de l'enquête publique et autorise le maire à signer tout document qui s'y rapporte.

(voir le projet de délibération proposé par la sous préfecture)

- **Délibérations diverses :** (vote positif à l'unanimité du CM))

- **Indemnités de conseil du trésorier d'Issoire**

Le maire présente les documents fournis par la trésorerie et le CM décide de ne pas voter cette indemnité.

- **Prise en charge partielle par la commune d'une partie du coût des transports scolaires des enfants de l'école primaire :**

Depuis l'année dernière, le Département facture aux familles une partie du coût en fonction de leur revenu fiscal. Pour l'année scolaire 2015 / 2016, la commune avait versé à chaque famille 70 € par enfant.

Après réflexions menées avec les élus de Brenat, nous proposons de maintenir le versement de 70 € par enfant pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Le CM approuve.

- **Délibération pour le SIVOS Issoire pour permettre la continuité de la tarification sociale actuelle dans le cadre de la communauté d'agglomération d'Issoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le CM approuve.

- **Délibération pour valider la pose des panneaux de nouvelle commune Aulhat – Flat aux 3 entrées du territoire.**

Le CM approuve.

- **Convention entre Pôle Emploi, l'Urssaf et la commune concernant les personnels qui sont indemnisés par l'assurance chômage à la fin de leur contrat (cas des CAE par exemple)**

Cette convention permet à la commune de verser toutes les cotisations à l'Urssaf, à charge pour cette dernière de reverser à Pôle Emploi la part Assedic. Le CM autorise le maire à signer cette convention.

- **Délibération pour acquisition du pigeonnier d'Aulhat :**

Le maire informe le CM de la possibilité offerte par la Com'com à la commune d'Aulhat – Flat d'acquérir le pigeonnier de la route de Brenat pour 1 € symbolique. Le CM donne son accord de principe et mandate le maire pour engager la procédure d'acquisition avec la Com'com.

- **Adoption par le CM, sur proposition du maire, du nouveau bail de location de terrains communaux à MM. Coche Fabien et Sébastien.**

- **Autorisation donnée au maire** pour signer le document notarial de correction des limites du chemin communal reliant Saint Privat au pont de Treydieu.

- **Adoption par le CM, sur proposition du maire, des modalités des congés spéciaux du personnel communal.**

Maintien des nombres de jours accordés pour mariage et décès (voir délibération du CM de Flat en 2015)

Suppression des nombres de jours accordés pour maladie grave (voir délibération du CM de Flat en 2015)

Création des nombres de jours accordés pour les cas suivants :

- Garde d'enfants malades :

6 jours par an et par enfant à charge fiscalement (sous réserve des nécessités de service)

- Hospitalisation : 3 jours ouvrables par an globalement

Conjoint ou partenaire pacsé

Enfant à charge fiscalement

Toutes les autorisations d'absence sont valables uniquement pendant des périodes de travail (hors congés).

- **Délibération concernant l'ouverture des postes suivants liés au changement de grade suite à ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Françoise DUCHAMP : adjoint technique 1<sup>o</sup> classe pour 16 h / semaine

Elisabeth SENEZE : adjoint administratif principale 1<sup>o</sup> classe pour 15 h / semaine

Les anciens postes correspondants sont fermés.

Accord du CM

- **Adoption par le CM, sur proposition du maire, de virements de sommes de crédit à crédit :**

2313 vers 238 (dossier Cocon) et 2315 vers 10226 (remboursement TA)

Voir Babeth pour les précisions

Accord du CM

- **Choix du nouveau logo communal**

Une nouvelle proposition de logo est présentée en séance et acceptée par le CM.

- **Délibération pour fixer les indemnités des maires et des adjoints 2017 :**

La loi ayant été modifiée, le CM peut – à nouveau - fixer les indemnités des maires pour les communes de – 1000 habitants.

Sur proposition du maire, le CM adopte, à compter de 2017, les indemnités suivantes :

453.10 € bruts par mois (soit 400 € nets) pour le maire

396.50 € bruts par mois (soit 350 € nets) pour le maire délégué de Flat

- **Délibération taux Sofaxis**

Le taux employeur Sofaxis / CRNACL (qui permet à la commune d'être indemnisée en cas d'arrêt de travail du personnel) passe de 8.42 % à 8.84 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Accord du CM

- **Informations diverses :**

- **Projet de travaux d'aménagement entre Aulhat et Flat :**

Le maire informe le CM des éléments suivants :

Le dossier technique est très avancé, mais il manque encore des éléments (résultat étude hydrologique pour le dimensionnement des tuyaux le long de la RD9, compléments de dossiers techniques sur le carrefour chemin de la barbe / RD9 et sur caniveaux, bordures....)

De ce fait, il sera présenté tout de même au Département en l'état, avec peu de chance d'être retenu, pour 2017.

Après l'apport des compléments mentionnés ci-dessus, il sera complet et aurait de bonnes chances d'être validé pour 2018.

- **Proposition de M. Gauthier** pour céder à la commune la parcelle cadastrée AD n° 26 (terrain sous le cimetière de Flat) pour un prix de 4.60 € le m2, soit 11224 € pour 2440 m2.

- Conseil d'école et remarques de l'inspectrice concernant « la sécurité » à la maternelle d'Aulhat entre 11 h 30 et 12 h

- L'étude hydrologique et le dossier PLUi suivent leur cours

- **Création de la communauté « Agglo Pays d'Issoire » regroupant les 90 communes du territoire du Pays d'Issoire :**

CR de la réunion des élus du 19 novembre à Champeix par Bernadette Courtias et Gisèle Dumaigné :

Le projet de territoire (l'ambition, les enjeux, le scénario)

La stratégie (faire vivre le territoire par un renforcement de l'armature territoriale, par l'accompagnement des mutations économiques, par un quotidien simplifié, par l'intégration des révolutions numériques et énergétiques)

- Projet de restitution à la commune du meublé de la tour de Flat

- Désignation des conseillers communautaires pour la commune d'Aulhat – Flat : 2 titulaires qui sont obligatoirement le maire et le 1° adjoint ; il n'y a pas de suppléant

Gérard THEVIER et Jean-Pierre COLLET acceptent ce mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h00.